



## Augmentation loyer Imp de 5% pour quelques meubles !!

Par **dob250**, le **25/10/2009** à **11:24**

Bonjour,

J'ai eu la mauvaise surprise d'avoir une augmentation de 5,5 % de mon loyer. Le syndic m'indique que mon contrat est un LMP. J'ai un meublé mais plus que léger une cuisinière une table de cuisine un frigo et un lit et un bureau pour une famille de 4 personnes. Normal??? mon loyer passe de 660 à 697 euros par mois hors charge. C'est énorme !!! De plus il me prélève 2,5 euros en plus pour gestion. Que puis je faire??

Merci pour vos réponses.

Par **dob250**, le **25/10/2009** à **17:04**

Petit up  
SVP

Par **jeetendra**, le **25/10/2009** à **17:13**

[fluo]Adil de Vaucluse[/fluo]  
2 Rue St Etienne  
84000 AVIGNON

Tel : 04-90-16-34-34

Bonjour,[fluo] le problème c'est que les conditions de la location meublée sont librement fixées par les parties [/fluo](Code Civil) : durée du bail, dépôt de garantie, montant du loyer, rémunération de l'intermédiaire, etc.

Contrairement aux locations nues, sans meubles où ces différents aspects sont strictement régis par la loi du 6 juillet 1989, contactez l'Association ADIL d'Avignon, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et pourront vous aider, bonne soirée à vous.